

Police Politique et Publique,

PARABOLE.

(Suite et fin.)

Magistrat.—Prisonnier, vous avez entendu l'accusation, qu'avez-vous à dire.

Le prévenu.—Monsieur le magistrat je demanderais à l'accusateur de montrer comme quoi...

Jean Baptiste.—Montrer et quoi montrer quand i' m'a volé ma pauvre montre!... P's-toute de moué, j'cré. (on rit.)

Le prévenu.—Oui enfant sans érudition, qui ne connaît point Cicéron, Virgile ou la grammaire de l'Homond, je te demande des preuves.

Jean Baptiste.—Si j'connais pas six c'rons j'en connô z-un, et pis c'est vous; quant aux autres ça n'me r'garde pas. Vous avez aidé z-à queuq'z-uns pour me piller, pis vous allez payer pour.

Le Magistrat.—Voyons, terminons cette affaire par la sentence. Renié-à-jamais Ger-vi la cour vous condamne aux travaux forcés. Quant au plaignant, qu'il s'achète une autre montre.

Note.—Comprenez-vous ce rapport de police, bon lecteur? N'y reconnaissez-vous pas dans le prévenu le flic de l'Aurore, le présent ministre de Sir Charles? Il a aidé à Son Excellence à nous ôter toute ce que l'on avait à montrer; un échantillon de liberté, un nom pur et sans reproche et un bonheur parfait et tranquille. Il a voulu nous pousser sur les yeux sa forme son "bonnet-d'âne" que se plaisent à porter Barthe, McDonnell, Tailhades, Saint-Mort et Bleury, afin de permettre à son complice de nous piller plus à son aise. Nous avons découvert ses belles manœuvres et nous l'avons traduit devant le tribunal de l'opinion publique (car nous ne pouvons rien faire à son complice) et il a été condamné aux travaux forcés pour se justifier, maintenant il nous faut regagner ce qu'il nous a fait perdre. Voici de la parabole toute nouvelle, qu'en pensez-vous? Si elle vous plaît vous en aurez encore.—*Charivari*

CORRESPONDANCE

Mon tonneau, Juillet 1845.

Vues retrospectives de Mr. D. B. Viger, et de Mr. Barthe en septembre 1844.

O, Moi, Diogène l'éhonté, toujours en avant des événements, toujours le regard dans l'avenir, me souciant peu du présent et tout cela, je ne sais par quel instinct d'accélération je me flatte d'être en juillet 1845 et je veux, à toute outrance, vous donner un compte rendu de la faillite du gouvernement triumviral et provisoire de cette opposition de M. D. B. Viger aux intérêts et aux services du pays; et de la chute de ce ministre si tenace au pouvoir, poursuivant avec opiniâtreté la politique du *family compact* par le placement, bongré malgré, de tous ses parents, cousins, petits cousins, neveux petits neveux et amis, grands et petits, vieux ou jeunes. En narrant la démission d'un pouvoir si peu en unisson avec l'opinion publique, je vais conserver tous les détails et ne taire que ce qui m'échappera dans la marche de mes idées. En septembre 1844, la 4<sup>ième</sup>. session du parlement canadien s'ouvrit sous les auspices peu rassurantes de la mal-administration de M.

D. B. Viger. Ce pauvre ministre vint avec tous les autres, s'asseoir le moins bruyamment possible sur la banquettes ministérielle. On eut dit qu'il voulait se cacher derrière ses collègues, comme si sa présence corporelle eût offusqué les mandataires du peuple canadien ou bien comme s'il eût commis une trahison envers la patrie et qu'il eût encore la faiblesse de ne pas l'avouer.

La pâleur de ses traits, sa contenance triste, ses yeux qui se baisaient chaque fois qu'ils rencontraient ceux de l'honnête citoyen A. N. Morin. Tout semblait l'oppresser et l'attérer.

On eut dit d'un ministre qui eût porté la responsabilité d'actes arbitraires et contraires aux intérêts du pays depuis plus de dix mois; et qui prévoyait qu'il était temps d'en finir avec ce rôle indigne qu'il avait joué dont il rougissait devant l'expression énergique et déterminée qui se peignait sur la figure des délégués du peuple. Il tremblait parce que le règne de la justice et de l'équité commençait à poindre et parce que après avoir osé braver le peuple, il se sentait défaillir devant ses mandataires.

M. Barthe lui n'osait quoique l'on sache bien que ce petit poète en herbe ose beaucoup eh bien! il n'osait fixer les membres avec son Jorgnon. Un voisin du modeste député, s'avisait de dire:—"Voici ce politique en embryon, dont la turbulence de caractère est le premier mérite, s'avisant de régenter le pays, ne sait débiter que des sornettes depuis plus de dix mois; il ferait bien mieux de conduire son ménage."

"En effet, il a pris femme," riposta un autre voisin, et M. Barthe de se couvrir et d'enfler la porte. C'est là le moyen de s'échapper lorsqu'on se pose comme agresseur, et que par la suite l'on ignore comment se défendre.

Mr. Viger attendait en silence les délibérations de la Chambre lorsque tout à coup un vote de non-confiance se fit entendre et tous de s'écrier: "Que la responsabilité des actes administratifs depuis son avènement au pouvoir retombe sur lui!" Et il se retira accablé sous le poids écrasant d'une responsabilité effrayante. Voilà comment finit et se termina le quasi-ministère, Viger.—Requiescat in pace.—Amen.

DIOGENE.

Chronique des Tribunaux.

Je pensais que Paris seul pouvait se vanter de posséder des rapports de Police faits "en hedeau", mais j'ai perdu cette idée aussitôt que je vis dans l'Aurore les rapports du président des sessions trimestrielles pour le district des Trois-Rivières. Depuis quelques jours publication après publication nous apporte une couple de colonnes massives qui paraissent donner avec minutie les témoignages, plaidoyers et jugements qui passent devant l'auguste tribunal. Le barreau du pays devrait se trouver fort aise de se procurer ainsi ses décisions savantes dont la plupart seraient autrement, perdues, à la postérité. Depuis la charge au juré du légiste Pacaud qui est vraiment à charge à ce corps—jusqu'aux sommations, tout est chef-d'œuvre on dit même que le jurisconsulte décida autrement que Pothier. Aussitôt que le savant avocat sera trépassé on

pense publier ses mémoires au bureau de l'Aurore. En attendant je proposerais à la direction de ce journal immaculé d'intituler ces rapports: CRANE-IQUE DES TRIBUNAUX.

L'Aurore de Jeudi contient un petit article relatif à un règlement projeté de notre Corporation, qui aura pour but de régler la conduite de joueurs de sérinettes. M. Barthe remplit là une dette de gratitude qui fait grand honneur à son bon cœur, en prenant ainsi le parti de ces petits musiciens errants; car c'est à un de ces artistes qu'il doit la mélodie qui ajoutait à la pompe du dîner dont on a vu les détails dans un de mes derniers numéros. Quant à l'affaire, ce n'est pas une dette de gratitude dont j'ai à m'acquitter auprès de ces petits ménestrels ambulants, mais un devoir que je dois à l'humanité et que je dois remplir, c'est pourquoi j'en parlerai plus au long du moment que nos Echevins auront décidé quelque ordonnance.

Le Ménestrel a le bon sens et la bienséance d'échanger avec moi. Sa typographie est des meilleures, ses Mélanges aussi; quant à sa partie musicale elle ne saurait être surpassée. Il y a longtemps que l'on avait besoin d'un semblable journal, maintenant que de nos concitoyens ont été assez courageux pour l'entreprendre il faut les seconder. La réputation de la presse du pays souffrait beaucoup parce que l'Aurore en faisait partie, le Ménestrel vient la relever de son état humiliant d'autrefois; encouragez-le donc dans son œuvre régénératrice; et puis il hait la discorde. O, il n'est pas comme l'Aurore!

TROUVE.

DANS cette ville, un volume des ŒUVRES TRAGIQUES de VOLTAIRE. Celui à qui il appartient et qui voudra en faire la réclamation devra en donner la description du volume en s'adressant au Bureau de ce journal. 16 Juillet 1844

CHAPELEAU ET LAMOTHE. RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et du Canada Gazette. Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de DEUX sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d. pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33 près du Marché Neuf.